

En France, la prison à perpétuité pour assassinat dure... 18 ans !!!

écrit par Jacques Martinez | 12 juillet 2025

Michel Guibal reconnu coupable d'avoir brûlé vive Anne-Marie Roudil : pourquoi est-il sorti de prison ?



Michel Guibal reconnu coupable d'avoir brûlé vive Anne-Marie Roudil : pourquoi est-il sorti de prison ?



En France, la réclusion à perpétuité... -nous disons bien À PER-PÉ-TUI-TÉ !!!- est réduite à une ridicule durée de 18 ans ! C'est du moins la dernière moyenne !

Donc bien qu'il s'agisse d'une moyenne, ce qui signifie que des criminels dangereux condamnés à perpétuité se sont retrouvés libres d'aller se distraire et s'amuser après MOINS DE 18 ANNÉES suite à un CRIME qui leur a pourtant valu la... PER-PÉ-TUI-TÉ !!! Tel l'assassin Michel Guibal ayant tué une mère de deux enfants parce que des... « voyantes » -certainement... aveugles !- l'avaient persuadé que, par le passé, cette jeune femme l'avait envoûté et rendu... impuissant !!!

De qui se moque la justice ? Pas des auteurs d'assassinats mais plutôt des victimes et de leurs familles et proches ! En effet, pour certains -juges ou avocats-, les assassins ont plus d'importance que les victimes ! D'ailleurs, la partie civile -qui défend le droit des victimes- n'a guère de place dans le droit (plutôt à gauche) qui régit la justice française.

Ces personnels de l'administration judiciaire si indulgents envers les coupables en guillotinant leur perpétuité, savent-ils ce que signifie ce mot « perpétuité » ? Tout... bêtement, pour Le Robert, « pour toujours » ! Que l'on ne me dise pas que les adeptes d'une telle peine l'ignoraient ! Et encore moins un certain... Maître Robert Badinter !

Je précise « Maître » car, à l'époque où j'assurais les bulletins de nuit sur RTL, je continuais à préciser « Maître Badinter » même du temps où il était Garde des Sceaux (1981-86) sous la Présidence de la République du socialiste François Mitterrand, et sous deux Premiers Ministres également PS, Pierre Mauroy et Laurent Fabius (1), la responsable de communication du Garde des Sceaux m'avait téléphoné une nuit à la rédaction, après l'un de mes bulletins d'informations, pour me dire : « *Monsieur Badinter étant ministre, il ne faut plus l'appeler « Maître » car il n'exerce plus en tant qu'avocat.* »

Mais -certainement au grand dam de cette « dame »- je n'ai cessé de l'appeler « Maître » car, pour moi, il l'était toujours. D'ailleurs, n'est-ce pas « la robe de l'avocat » qui lui a permis, dissimulée sous le « costume trois pièces du ministre », de supprimer la peine de mort et de la remplacer par la « perpétuité » ? Alors que « l'avocat » qu'il était, savait parfaitement 1/ que cela bénéficierait à toute sa profession, du moins à ceux défendant des criminels ! -2/ cette perpétuité ne serait -sauf en de rares cas- jamais appliquée !

Ce qui est parfait lorsque l'on est l'avocat de criminels et non de victimes : ces parties civiles que notre cher État de Droit ignore complètement, les empêchant notamment de formuler un appel si le verdict ne leur convient pas...

Deux cas où la perpétuité s'est fait trancher la tête :



-celui de Jean-Claude Romand, une « perpèt' » de 23 ans pour cinq assassinats de membres de sa famille !!!

-et celui de Michel Guibal, assassin d'une jeune mère de deux enfants, sorti au bout d'à peine 21 ans donc moins des 22 ans qui sont pourtant la durée légale minimum d'une... perpétuité !

Jean-Claude Romand était... pardon, « est » puisque toujours bien vivant, bien portant et certainement bien dans sa peau d'homme libre malgré ces cinq assassinats méthodiques, calculés et réalisés de sang froid, des membres de sa famille ! Une épouse, deux enfants en bas âge et ses parents ! Et aucun n'avait de grief contre lui ! C'est après une préméditation mûrie et minutieusement réglée qu'il les a assassinés méthodiquement et pour une raison toute « simple » : qu'ils n'apprennent pas qu'il leur a menti toute sa vie en disant qu'il était médecin !!! Comme si son suicide, tout seul dans son coin -en laissant en vie toute sa famille- n'aurait pas été une meilleure solution ! Mais non, pour un tel imbu de sa petite personne égocentrique !

Même l'opposition à sa libération émise par son beau-frère a laissé l'A J U S T I C E froide ! Maintenant il est libre d'avoir une autre épouse, deux autres enfants et... libre de les tuer également s'il en avait envie... Pour les parents, dommage, c'est déjà fait !!!

Quant on pense que la directrice de sa dernière maison d'arrêt, celle de Saint-Maur, Véronique Sousset, s'est

vantée, toute heureuse, d'avoir permis, par son témoignage, à ce quintuple meurtrier d'être libéré !!!

Voir RR du 15 septembre 2024 :

« Et elle se vante d'avoir fait libérer Romand, tueur de toute sa famille ! »

...et RR du 7 avril 2025 :

« Qui aidera son ex-beau-frère à retrouver Romand, assassin de toute sa famille, dans l'Indre ? »



Michel Guibal reconnu coupable d'avoir brûlé vive Anne-Marie Roudil : pourquoi est-il sorti de prison ?



C'est encore toute une famille qui a pâti et pâtit toujours de l'assassinat d'une mère de famille sous prétexte que son bourreau se serait laissé influencer par de pseudo « voyantes » lui disant qu'une jeune femme l'aurait, par le passé et la pensée, rendu impuissant ! Et, lui fut persuadé qu'il s'agissait de celle qu'il avait connue des dizaines d'années auparavant !

Le site cesoirtv.com rappelle cette affaire Michel Guibal, « du nom d'un homme sorti de prison malgré le meurtre sauvage d'une jeune mère de famille, Anne-Marie Roudil avec qui il a entretenu une relation de quelques mois, des décennies plus tôt. **Brûlée vive à son domicile, le 18 mars 1991 à Perpignan, devant ses enfants**, elle est devenue un symbole des violences faites aux femmes, mais aussi des dysfonctionnements de la justice, comme le rappellent ses proches. »

« Devant l'appartement familial qu'elle occupait avec son mari, le docteur Roudil, elle a été victime d'un homme armé d'un chalumeau et d'une bouteille remplie d'essence. À visage découvert, le meurtrier a surgi et a aspergé sa victime du liquide inflammable avant d'utiliser son arme, le tout devant les deux enfants d'Anne-Marie, âgés de 9 et 12 ans. » (...) « Elle lui aurait « jeté un sort » pour qu'il devienne impuissant et la tuer aurait été son seul remède. Le 27 octobre 1994, Michel Guibal a été condamné à la réclusion à perpétuité par la cour d'assises des Pyrénées-Orientales. »

Et voilà qu'avec lui, l'administration judiciaire s'est montrée encore plus clémentine qu'avec Romand -et tant pis si les proches de la victime s'en offusquent car seuls sont importants « les juges... indépendants ! » Mais dépendants d'une idéologie en faveur de ces « malheureux » que sont les hors de la loi !

Ainsi certains fonctionnaires, se croient chargés d'une mission : remettre en liberté des Romand ou des Guibal... Car même si l'un de ces criminels récidivait, eux, ces magistrats les ayant remis en liberté ne pourraient jamais être inquiétés car leur statut les en protège. **Quelle autre profession -et pas la mienne, celle de journaliste- bénéficie-t-elle d'une telle garantie**

d'IRRESPONSABILITÉ en se cachant derrière l'anonymat ?

Et ce n'est que parcimonieusement que le nom d'un juge est dévoilé... Personnellement, je ne me suis jamais ni réfugié dans l'anonymat, ni même derrière un pseudo.

Voilà deux libérations anticipées qui me poussent à ce que le néologisme -auquel j'ai pensé il y a plusieurs années-, celui de...

...« l' A J U S T I C E » (avec le « a » privatif !) finisse un jour par s'opposer à... « la justice » !

Jacques MARTINEZ, journaliste,

à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

-(1) Laurent Fabius, grâce à ses multi-rôles au sein de gouvernements de gauche, doit percevoir x retraites -sans compter les personnels de protection et autres que, nous, contribuables lui offrons en raison de ses autres « emplois » ministériels sous Hollande jusqu'à la présidence du Conseil Constitutionnel de 2016 à 2025 donc à l'orée ses 80 ans ! Il peut remercier l'émission télévisée « La tête et les jambes » qui, en 1970, à 24 ans, l'a rendu célèbre ! Ainsi il aura été « haut » fonctionnaire quasiment à... perpétuité ! Du moins bien plus longue que « la perpétuité » limitée à 18 ans pour nombre de criminels !

-(2) Emmanuel Crollet, le beau-frère de Jean-Claude Romand, s'opposait à sa libération : « C'est un nouveau cauchemar », estimait-il. Ce fut en vain face aux juges... (2min24)

<https://www.dailymotion.com/video/x6trexl>